



**PAR TÉLÉCOPIEUR
PAR COURRIER**

Le 24 janvier 2003

Monsieur François Valiquette, président
Réalizations Valipro inc.
2002, rue Jean-Pierre
Le Gardeur (Québec) J5Z 4C7

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'entreprise BFI à Lachenaie

Monsieur,

En réponse à la demande d'accès que vous adressiez le 20 janvier dernier à monsieur Alain Lavoie de la Direction régionale de Lanaudière concernant l'objet cité en rubrique, nous vous précisons que pour les deux premiers points de votre demande, le Ministère ne détient aucun document.

Pour ce qui est du troisième point, 93 personnes ont adressé une plainte au ministre de l'Environnement entre le 16 août et le 22 septembre 1995. Madame Isabelle Falardeau de la direction régionale vous remettra cette liste indiquant la date où la plainte fut formulée et la date où celle-ci a été reçue au Cabinet du ministre. Les noms et adresses de ces personnes ne peuvent vous être transmis, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) qui assurent la protection des renseignements personnels.

En outre, le Ministère détient trois plaintes manuscrites reçues à la même époque. Celle-ci ne peuvent vous être remises en vertu du même article de loi compte tenu qu'il s'agit de documents manuscrits et que la Commission d'accès à l'information reconnaît que l'écriture d'une personne dans un document peut permettre de l'identifier et ainsi constituer un renseignement nominatif.

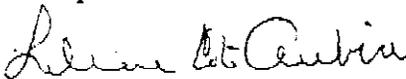
Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information; vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Par ailleurs, quatre rapports d'Urgence-Environnement visés par le troisième point de votre demande vous seront également transmis par madame Falardeau dans les délais impartis par la loi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,


Liliane Côté Aubin, avocate

LCA/CR/cf

p-j. (1)

c.c. : Madame Isabelle Falardeau
Direction régionale de Lanaudière